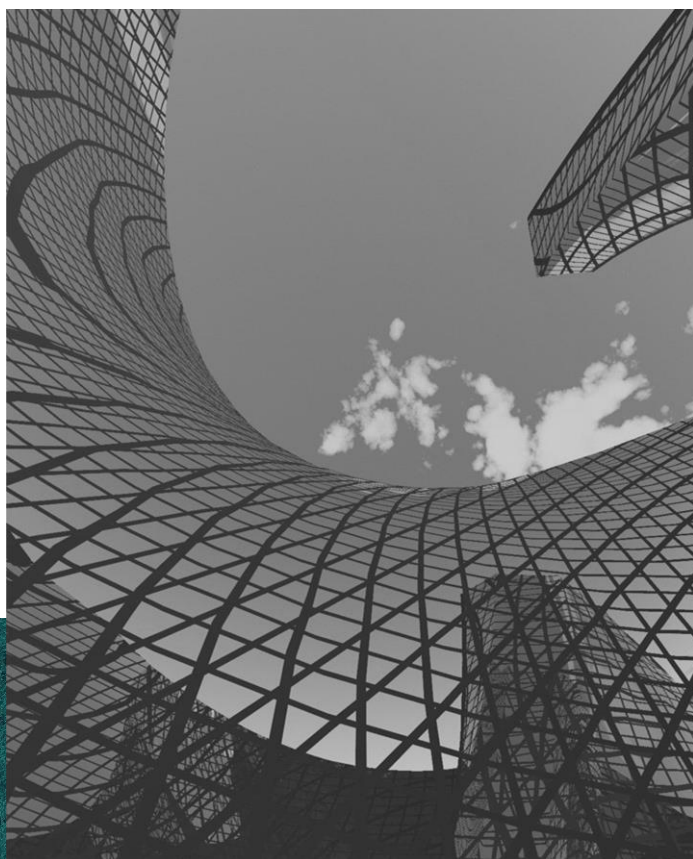


**Exercice
2021**



Rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat

Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019
Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021



TALENCE
GESTION

Date d'édition : Décembre 2022

Table des matières

Préambule	3
1 Politique générale de prise en compte des critères ESG	3
2 Informations relatives aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance 5	
2.1 Documents d'informations	5
2.2 Liste des fonds répondant à la définition des OPC articles 8 et 9 du Règlement SFDR. 5	
3 Adhésions de Talence Gestion (chartes, labels, Codes, initiatives...)	6
3.1 Principles for Responsible Investment (PRI)	6
3.2 Code de Transparence de l'AFG-FIR	7
3.3 Label « ISR »	7
3.4 Label « Relance »	7
3.5 Coalition « Finance for Tomorrow » :	7
3.6 Commission « Partage de la valeur » :	8
3.7 L'insertion par l'activité économique :	8
4 Ressources humaines et techniques dédiées à l'ESG	9
4.1 Moyens humains	9
4.2 Moyens techniques	11
4.3 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes et actions futures à mener	13
5 Prise en compte des critères ESG au niveau de la Gouvernance	13
6 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	16
6.1 Dialogues et démarches d'engagement	16
6.2 Politique de vote	18
7 Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques ESG (dont risques climat et biodiversité)	23
7.1 Prise en compte des critères ESG	23
7.2 Politiques d'exclusions	24
7.3 Scoring interne ESG : Méthode FED	25
7.4 Analyse et évaluation ESG, Talence Epargne Utile	26
7.5 Analyse et évaluation ESG, Talence Humpact Emploi France	26
8 Démarche d'amélioration et mesures correctives	27
9 Egalité économique et professionnelle	28

Préambule

L'article 29 de la Loi Energie et Climat qui a remplacé l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier, a pour objectif d'inciter les sociétés financières, parmi lesquelles les sociétés de gestion, à intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans leur politique ayant trait aux risques en matière de durabilité, et de communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans leur stratégie d'investissement et sur leurs moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Entreprise entrepreneuriale et indépendante, Talence Gestion s'est très tôt engagée dans une démarche visant à intégrer dans sa gestion les considérations de responsabilités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la solidité et la performance des modèles économiques des entreprises qui disposent d'une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) volontaire et ambitieuse.

1 Politique générale de prise en compte des critères ESG

En 2016, Talence Gestion a créé le premier fonds labellisé ISR dans la catégorie des petites et moyennes sociétés françaises dites « Responsables » : Talence Epargne Utile, fonds relevant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou SFDR).

Le processus de sélection de valeurs et de construction du portefeuille de ce fonds combine l'expertise des gérants de Talence Gestion sur cette classe d'actifs en termes d'analyse financière, et la notation extra-financière de l'agence Ethifinance réalisée sur plus de 150 critères ESG.

L'expertise ESG de Talence Gestion et le processus de gestion de Talence Epargne Utile ont été récompensés à l'occasion des Trophées de la Finance Responsable 2020 par le magazine Investissements Conseils avec l'obtention du 1er prix pour ce fonds dans la catégorie « Actions - Petites et Moyennes Capitalisations ».

Un pas supplémentaire a ensuite été franchi en 2020 avec le lancement de Talence Humpact Emploi France, fonds relevant de l'article 9 du Règlement SFDR.

Ce fonds pionnier à impact sur la thématique de l'emploi a obtenu le Label ISR en 2021 par son engagement à promouvoir les entreprises vertueuses dans leurs politiques sociales et créatrices d'emploi en France, notamment à travers les verticales jeunes, seniors et personnes en situation de handicap.

Talence Humpact Emploi France combine la connaissance approfondie des gérants de Talence Gestion des moyennes et grandes capitalisations françaises, avec le savoir-faire de l'agence de notation extra financière Humpact, spécialisée dans l'identification des sociétés ayant un impact positif sur l'emploi dans l'hexagone.

Début 2021, la démarche d'investisseur responsable de Talence Gestion a été officialisée avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Les PRI ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement.

Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion a donc affirmé son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

En 2021, chez Talence Gestion ont également été lancés deux mandats de gestion ISR à l'attention des clients privés, l'un de profil Discrétionnaire et l'autre PEA.

Investis à 100% en OPC internes et/ou externes, ces deux mandats ont pour objectif de concilier performance financière et prise en compte des enjeux de développement durables, en investissant 80% au minimum dans des OPC relevant des articles 8 et/ou 9 du Règlement SFDR, OPC intégrant donc des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Depuis 2020, l'équipe de gestion collective de Talence Gestion a en outre entrepris une démarche d'analyse et d'évaluation de l'ensemble de la conservation des OPC de la société de gestion au regard de critères extra-financiers via une méthode d'analyse et d'évaluation interne, intitulée « Méthode FED », « FED » pour « Financement des Entreprises Durables ».

Visant à concilier performance économique et progrès ESG, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement s'effectue ainsi progressivement au sein de la Gestion Collective et de la Gestion Privée.

Cette démarche d'investissement intégrant des critères extra-financiers opérée par nos équipes chez Talence Gestion a pour objectif de proposer des produits d'épargne qui donnent du sens aux patrimoines de nos clients.

Au-delà des progrès sociaux ou environnementaux positifs induits par cette politique, nous avons la conviction que l'investissement socialement responsable constitue un véritable moyen de générer de meilleures performances qui intègrent les risques et les opportunités ESG pour nos clients.

2 Informations relatives aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance

2.1 Documents d'informations

Talence Gestion met à la disposition des investisseurs sur son site internet www.talencegestion.fr les documents, mis à jour annuellement, suivants :

- Charte d'Investisseur Responsable ;
- Code de transparence AFG/FIR des fonds Talence Humpact Emploi France et de Talence Epargne Utile ;
- Rapport de gestion ESG ;
- Politique de gestion des risques de durabilité dans les processus de décision d'investissement ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Politique de vote ;
- Rapport sur l'exercice des droits de vote.

Les notations extra financières des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France, ainsi que les indicateurs extra-financiers d'impact, sont fournis par ailleurs sur les supports de communication suivants :

- Rapport mensuel de l'OPC ;
- Rapport annuel de l'OPC ;
- Présentation institutionnelle ;
- Rapport d'impact, mis à jour annuellement.

Les investisseurs peuvent obtenir ces documents à tout moment sur simple demande formulée auprès de la société de gestion. Ceux-ci sont également librement accessibles sur son site internet (www.talencegestion.fr).

De nombreuses publications sont par ailleurs réalisées chaque année sur la démarche d'investisseur responsable de Talence Gestion sur sa page LinkedIn.

Les indicateurs de performances ESG, les reportings, et certaines démarches d'engagement font également l'objet de publications régulières.

2.2 Liste des fonds répondant à la définition des OPC articles 8 et 9 du Règlement SFDR.

Au 31 décembre 2021, les encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 42,65 M€, représentant ainsi 4,9% du montant total des encours nets gérés par Talence Gestion.

OPC (Chiffres au 31/12/2021)	Classification SFDR	Encours (en K€)	% des encours totaux nets
Talence Humpact Emploi France	9	24 546	2,8%
Talence Epargne Utile	8	18 105	2,1%

3 Adhésions de Talence Gestion (chartes, labels, Codes, initiatives...)

3.1 Principles for Responsible Investment (PRI)

Talence Gestion est signataire des PRI depuis 2021.

Les PRI sont une charte engageant les investisseurs internationaux, à respecter des principes « responsables » dans leur politique d'investissement.

Par la constitution, la promotion et l'application de cette charte, les signataires entendent contribuer à un système financier globalement plus durable.

Les PRI ont été lancés en 2006 avec la participation de 100 premiers investisseurs.

Aujourd'hui, ils regroupent des milliers d'investisseurs signataires dans le monde entier, pesant pour plusieurs milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Principe de fonctionnement des PRI :

Chaque investisseur signataire des PRI s'engage à respecter les 6 principes suivants :

- intégrer les questions ESG dans son processus d'analyse et de décision d'investissement ;
- être un investisseur actif et intégrer les principes ESG dans sa politique de suivi des investissements ;
- rechercher les informations ESG appropriées auprès des entités dans lesquels il investit ;
- promouvoir et accepter et la mise en œuvre de ces principes dans le secteur de l'investissement ;
- travailler ensemble pour améliorer la mise en œuvre de ces principes ;
- reporter sur ses activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes.

Chaque année, l'investisseur a l'obligation de rendre compte auprès des PRI du respect de ses engagements en répondant à un questionnaire spécifique.

La possibilité de répondre à ce questionnaire impose d'avoir adhéré préalablement aux PRI. Les PRI sont soutenus par le Secrétaire Général des Nations Unis.

3.2 Code de Transparence de l'AFG-FIR

Talence gestion a adhéré au Code de Transparence de l'Association Française de la Gestion (AFG) et du Forum de l'Investissement Responsable (FIR) pour deux de ses OPC dès leur création, Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France.

3.3 Label « ISR »

Les OPC de Talence Gestion Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France bénéficient chacun du label « ISR ».

Le label « ISR » est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.

3.4 Label « Relance »

L'OPC de Talence Gestion Talence Epargne Utile bénéficie depuis 2020 du label « Relance ».

Le label « Relance » vient reconnaître les OPC qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non.

Son objectif est d'orienter l'épargne des particuliers et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire.

Les OPC labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités liées au charbon et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

3.5 Coalition « Finance for Tomorrow » :

Talence Gestion a rejoint la coalition « InvestorForAJustTransition » portée par Finance for Tomorrow », une branche de Paris EUROPLACE.

Cette coalition d'engagement autour de la transition juste a pour objectif de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

L'équipe de Talence Gestion participera à des campagnes d'engagement menées auprès des entreprises cotées visant à les encourager à intégrer toutes les dimensions de la Transition « Juste » à leurs stratégies et promouvoir les bonnes pratiques.

La Transition « Juste » vise à minimiser les retombées sociales négatives de la transition vers des modèles économiques durables, tout en maximisant les aspects positifs d'une telle transition.

En effet, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter le réchauffement climatique, tous les secteurs économiques sont amenés à traverser d'importantes restructurations.

Celles-ci auront des implications sociales majeures pour tous types de parties prenantes : les travailleurs, les consommateurs, les communautés locales, et la société civile dans son ensemble.

Cette coalition entend ainsi rendre socialement acceptable la transition vers des économies bas-carbone.

L'engagement pourrait se faire de manière sectorielle en ciblant en priorité les secteurs les plus impactés par la transition (les transports, le bâtiment, l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets).

Des thèmes tels que la réhabilitation de sites industriels, la reconversion des travailleurs, les relations avec les communautés locales, sont communs à plusieurs secteurs et pourront servir de base de discussion avec les entreprises.

3.6 Commission « Partage de la valeur » :

Au cours de l'année 2021, Talence Gestion a été à l'initiative d'une Commission « Partage de la valeur » au sein de l'organisation patronale et le mouvement d'influence ETHIC (regroupant plus de 300 entreprises en France).

Cette Commission présidée par Didier Demeestère, Président et fondateur de Talence Gestion, a pour vocation de promouvoir un partage élargi et plus juste de la valeur en entreprise.

A l'occasion de cette Commission, Talence Gestion a financé une revue de la littérature académique sur l'impact de l'actionnariat salarié au sein des entreprises.

3.7 L'insertion par l'activité économique :

Selon le Code du travail, « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Talence Gestion a choisi de favoriser l'insertion par l'emploi afin de lutter contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Talence Gestion apporte ainsi depuis plus de 7 ans son soutien à plusieurs associations et fondations sélectionnées par ses collaborateurs, qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles.

4 Ressources humaines et techniques dédiées à l'ESG

4.1 Moyens humains

L'analyse et la notation des univers d'investissement des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France sont respectivement prises en charge par les agences de notation extra-financière indépendantes Ethifinance et Humpact.

Ainsi, Talence Gestion n'employait pas en 2021 d'analyste ISR exclusivement dédié à l'analyse ESG.

Moyens humains internes

- **Gérants du fonds Talence Epargne Utile** : Julien Fauvel (expérience en analyse ESG 6 ans) et Régis Lefort (back-up du fonds depuis la création, expérience en analyse ESG 2 ans)
- **Gérants du fonds Talence Humpact Emploi France** : Julien Fauvel (expérience en analyse ESG 6 ans) ; Jean-François Arnaud (expérience en analyse ESG 4 ans)
- **Analyste Gestion Collective** : Jérémie Eliahou Ontiveros (temps consacré à l'extra financier : 50% - expérience en analyse ESG 2 ans) ; Margaux Thomin (temps consacré à l'extra financier : 70% - expérience en analyse ESG 2 ans)

Moyens humains externes

Moyens humains d'Ethifinance

Créée le 26 mars 2004 par Emmanuel de La Ville, Ethifinance est une agence européenne d'analyse et de conseil extra-financiers.

Son expertise réside dans l'évaluation des entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, en particulier les petites et moyennes capitalisations boursières européennes.

Ethifinance évalue chaque année, notamment via son agence de notation ESG Gaïa Rating, plus de 500 PME et ETI européennes.

Sa méthode d'évaluation est certifiée ARISTA attestant de la qualité et de l'indépendance de ses travaux.

Notre partenaire Ethifinance contribue activement à l'ensemble des sujets liés à l'analyse extra financière et l'enrichissement de nos démarches relatives à notre fonds Talence Epargne Utile par une communication privilégiée, une réactivité et le partage d'informations.

Talence Gestion a retenu l'agence Ethifinance pour l'accompagner dans sa démarche ISR car elle est un acteur indépendant dans ses analyses et ses conseils et est considérée comme pionnière dans la notation des politiques RSE des entreprises cotées en France.

Reconnue pour l'intégrité des travaux et incontournable sur la notation ESG par la rigueur de ses méthodes, EthiFinance s'est très tôt spécialisée sur l'analyse extra-financière dédiée aux petites et moyennes capitalisations.

Par ailleurs, l'agence est signataire des PRI depuis 2011, membre d'EUROSIF, du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

En 2009, EthiFinance lance le « Gaïa-Index ». Celui-ci est constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG.

Le PanorAMa ISR est une l'étude réalisée par EthiFinance chaque année sur la maturité des pratiques d'investissement responsable des sociétés de gestion françaises investissant dans des actifs cotés. L'étude évalue les sociétés de gestion françaises gérant moins de 5 milliards d'euros en OPCVM, selon 3 dimensions : la formalisation de la stratégie d'investissement responsable, le déploiement de cette stratégie et les produits responsables proposés.

En 2021, Talence Gestion se classe parmi les sociétés de gestion dites « avancées » et se classe 33ème sur l'échantillon des 200 entreprises évaluées.

Selon EthiFinance, la catégorie « Avancés » regroupe les acteurs ayant une démarche ESG claire et formalisée.

Les analystes d'Ethifinance auxquels Talence Gestion fait appel sont :

- Céline Bonnenfant (expérience en analyse ESG 8 ans)
- Yasmina Bakir (expérience en analyse ESG 3 ans)
- Diane Vignalou (expérience en analyse ESG 3 ans)
- Camille Ferron (expérience en analyse ESG 6 ans)
- Ninon Decor (expérience en analyse ESG 4 ans)

Moyens humains d'Humpact

Humpact est une agence dédiée à l'analyse des politiques sociales.

Humpact est le partenaire de Talence Gestion spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux, liés à l'emploi au sein des entreprises. Cette agence extra-financière a été créée en 2019 par André Coisne, compte 9 collaborateurs. Son périmètre d'analyse est constitué de plus de 280 entreprises françaises, avec plus de 150 collaborateurs et plus de 100 M€ de capitalisation boursière. Sa vocation est de promouvoir les entreprises cotées ayant un impact positif sur l'emploi en France et d'inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi dans l'hexagone. Ainsi, Humpact fournit des données permettant de mesurer l'impact des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France et analyse en continu l'actualité sociale des entreprises afin notamment d'identifier et de traiter les controverses sociales via des campagnes d'engagement ciblées menées avec les équipes de Gestion Collective de Talence Gestion.

Les analystes d'Humpact auxquels Talence Gestion fait appel sont :

- Stéphane Laffont (expérience en analyse ESG 3 ans)
- Beloya Peiffer (expérience en analyse ESG 2 ans)

4.2 Moyens techniques

Moyens techniques internes

Talence Gestion dispose d'un outil de scoring interne intitulé « Méthode FED », alimenté en données brutes Bloomberg (gamme d'OPC de Talence Gestion) et les données d'Ethifinance.

La méthode « FED », « Financement des Entreprises Durables » :

L'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion produit une notation ESG annuelle sur près de 400 entreprises françaises et européennes.

Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir sont analysées et notées à travers la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi et d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers.

Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysés, fournisseurs de données ESG, etc.).

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes.

La pondération des thèmes analysés de la Méthode FED est la suivante :

- Social 30% ;
- Gouvernance 30% ;
- Environnement 25% ;
- Parties Prenantes 15%.

L'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ou qui pourraient entrer dans la sélection des gérants est réalisée une fois par an.

Ce processus d'évaluation permet à l'équipe de gestion d'identifier les points forts et les points faibles des sociétés analysées en matière de Gouvernance, de Social, d'Environnement ainsi que de RSE dans son ensemble. Ces résultats peuvent amener l'équipe de gestion à limiter le poids d'une position au sein du portefeuille, lorsque celle-ci affiche un niveau de risque important.

Par ailleurs, ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Il est à noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Humpact sur Talence Humpact Emploi France.

Il convient de noter qu'un certain nombre d'indicateurs sont déjà reportés sur les thématiques E, S et G pour les OPC ISR de Talence Gestion (cf. leurs reporting disponibles sur le site internet la société de gestion (www.talencegestion.fr)).

Moyens techniques externes

Moyens techniques d'Ethifinance

Talence Gestion utilise pour son fonds **Talence Epargne Utile** des données brutes (France et zone euro) fournies par l'agence de notation Ethifinance et le scoring Gaia rating.

Gaia Research, agence indépendante de recherche ESG d'EthiFinance, est spécialisée dans l'évaluation extra-financière des entreprises de taille moyenne.

Le dispositif d'évaluation ESG utilisé pour le fonds Talence Epargne Utile est ainsi notamment fondé sur le référentiel d'évaluation de Gaia Research couvrant près de 150 critères d'analyse répartis en 4 thèmes : Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs).

L'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale est adaptée aux PME-ETI. Chaque entreprise couverte par l'univers de notation de Gaia Research obtient une note de 0 à 100 indiquant son niveau de maturité ESG. Dans la majorité des cas, les critères de notations s'appliquent sans distinction sectorielle. Cependant certains critères ne sont applicables ou pertinents que dans certains secteurs. Par exemple, les initiatives visant à réduire les impacts environnementaux de la logistique (thème Environnement) sont évaluées uniquement pour les sociétés dans l'industrie et la distribution. Ou encore, la mise en place d'une démarche d'écoconception des produits n'est prise en compte que pour les entreprises dans l'industrie. Les valeurs sélectionnées pour la composition du portefeuille de Talence Epargne Utile étant basées sur la notation extra-financière fournie par Ethifinance, nous n'utilisons pas de moyens externes ou prestataires complémentaires, y compris pour ce qui concerne le domaine de la recherche ESG.

Moyens techniques d'Humpact

Talence Gestion utilise pour son fonds **Talence Humpact Emploi France** des données brutes fournies par l'agence de notation Humpact et le Score Humpact.

Le Score Humpact allie une analyse quantitative de l'impact des entreprises sur l'emploi (données mesurées et chiffrées) et une analyse qualitative des politiques sociales des entreprises réalisées à partir des documents de référence et documents d'enregistrement universel.

La sélection des entreprises se fait parmi les entreprises les mieux notées selon les onze thèmes du référentiel Humpact qui représente en tout plus de 130critères (60 indicateurs quantitatifs annuels ont été construits à partir des données récoltées et 90 critères qualitatifs relevés).

Ces critères sont successivement regroupés par catégorie et par groupe de pondération.

Ces groupes sont équitablement pondérés et toutes les catégories d'un même groupe ont la même pondération :

- création ou destruction d'emplois en France ;
- impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emplois pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors, l'insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes ;
- analyse de la qualité des politiques RH avec notamment l'analyse de la politique de formation, du partage de la valeur, des critères liés à la santé, à la sécurité et la stabilité de l'emploi et enfin une analyse de la parité femme-hommes.

Cette règle est la garantie d'une représentation fidèle de l'impact sur l'emploi et la qualité de l'emploi des entreprises évaluées par Humpact.

Il existe enfin un groupe supplémentaire de critères qui complète ces 3 axes majeurs, avec l'analyse de la politique de l'entreprise concernant les contributions sociétales à savoir : ODD, Diversité et Achats responsables.

Autres moyens techniques

Les autres données externes utilisées par Talence Gestion sont des données brutes issues de Bloomberg, des analyses produites par des courtiers et des études scientifiques portant sur le climat, mises à disposition par la SBTI (Science-Based Target Initiative).

4.3 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes et actions futures à mener

Talence Gestion entend renforcer la formation de ses collaborateurs sur les enjeux de la finance durable, l'analyse extra-financière des émetteurs. Des présentations internes seront également organisées en vue de communiquer sur les enjeux de la prise en compte des critères ESG dans la gestion.

La constitution d'un Comité Investisseur Responsable Interne fin 2021 a pour vocation d'animer la mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion. Il a également pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de l'approche d'investisseur responsable de Talence Gestion.

5 Prise en compte des critères ESG au niveau de la Gouvernance

Organisation interne de la gouvernance.

Talence Gestion est une société indépendante qui appartient à ses fondateurs et ses salariés.

Son organe de Direction est composé d'un Président et d'un Directeur Général dissocié.

Cet organe s'appuie sur un Comité de Direction, au sein duquel sont représentés les différents métiers de la société.

Le Comité de Direction, constitué de 7 membres, se réunit deux fois par mois pour piloter la stratégie de l'entreprise, réaliser des choix stratégiques et diffuser l'information auprès des équipes en vue de mettre en œuvre la stratégie.

La société est dotée d'un Comité de surveillance, dont 4 de ses 7 membres sont externes à l'entreprise et non actionnaires.

Le Président et le Directeur général rendent compte à ce Comité de l'activité et des orientations stratégiques de l'entreprise sur une base semestrielle.

Talence Gestion a par ailleurs mis en place une organisation interne dédiée aux investissements responsables.

Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, suit l'avancement du déploiement d'une stratégie d'investissement socialement responsable et de sa démarche méthodologique.

Comité de Direction :

Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR et la méthodologie d'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises.

Il est composé de 7 collaborateurs se réunissant tous les quinze jours.

Comité Investisseur Responsable Interne :

La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par un Comité Investisseur Responsable Interne composé de membres issus des équipes de Gestion Collective et de Gestion Privée dont les référents sont Julien Fauvel (gérant collectif), Victoire Demeestère (responsable marketing et communication) et Hervé Picard (gérant privé).

Réuni biannuellement, ce Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de l'approche d'investisseur responsable de Talence Gestion ainsi que l'évolution du référentiel de critères dans le cadre de sa notation extra-financière interne dite « Méthode FED ».

Comités spécifiques aux OPC Responsables :

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'Ethifinance se réunit tous les mois.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les trimestres.

Ces Comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs.

Ils se prononcent notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

Comités de sélection de fonds :

Un Comité interne, regroupant 4 membres de l'équipe Gestion Privée, est en charge de la sélection d'OPC externes. L'indépendance de Talence Gestion, ainsi que son approche en architecture ouverte, permet aux gérants privés d'intégrer les expertises d'acteurs reconnus dans la finance durable, notamment sur des actifs internationaux au sein de leurs portefeuilles.

Se réunissant tous les mois, le Comité sélectionne près de 80 OPC parmi 40 sociétés de gestion partenaires sur un total de 200 OPC analysés par an.

Pour retenir un OPC, la société de gestion met en œuvre un processus de sélection rigoureux et exigeant, avec notamment la transmission de deux due diligences (une liée à la société de gestion et une liée à l'OPC).

Les critères de sélection liés à l'investissement responsable sont multiples : labellisation ISR, classifications article 6, 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou SFDR. Par ailleurs, les gérants collectent et analysent les informations liées à l'intensité « E », « S » et « G » des OPC sur le site d'informations Quantalys.

Ces indicateurs mesurent le caractère plus ou moins dominant des critères ESG dans la stratégie d'investissement de l'OPC (0. Aucun / 1. Parmi d'autres 2. Prioritaire 3. Obligatoire).

Les OPC « durables » sélectionnés par Talence Gestion sont classés article 8 ou 9 selon le cadre de la réglementation SFDR. Ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Enfin, les gérants étudient également la stratégie d'investissement de chacun des OPC « durables » comme leur processus de gestion (Best-in-class, Best-in-universe, Exclusions, à impact, etc.) et les thématiques ESG privilégiées (énergies renouvelables, emplois, diversité, vieillissement de la population, agriculture, etc.).

Ces analyses permettent aux gérants d'allouer au mieux l'épargne de leurs clients en fonction de leur sensibilité et de leur attente en termes d'impacts générés par leurs placements.

Connaissance, compétences et expérience des instances de gouvernance.

Les expériences des référents du Comité Investisseur Responsable Interne :

- Julien Fauvel : 6 ans en finance durable ;
- Victoire Demeestère : 3 ans en finance durable ;
- Hervé Picard : 2 ans en finance durable.

Par ailleurs, Jean-François Arnaud, responsable de la Gestion Collective, bénéficie d'une expérience de 4 ans en finance durable.

Prise en compte des critères de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion

En 2021, il n'a pas été mis en place de politique de rémunération liée à l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement au sein de la société.

La prise en compte des risques de durabilité faisant partie de sa culture, Talence Gestion ne juge pas pertinent que ses gérants perçoivent un supplément de rémunération en contrepartie d'une attention portée collectivement et/ou individuellement aux risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

La politique de rémunération de Talence Gestion est par ailleurs en conformité avec les exigences de l'AMF. Elle n'incite donc pas les gérants financiers à prendre, quels qu'ils soient, des risques dans leurs décisions d'investissement, risques en contrepartie desquels ils pourraient enregistrer des performances leur permettant d'obtenir un supplément de rémunération immédiat ou future.

6 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

6.1 Dialogues et démarches d'engagement

La gestion de conviction de l'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion se base sur des rencontres fréquentes avec le management et une analyse fondamentale approfondie des sociétés. En tant qu'experts des valeurs de la zone euro, les gérants mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

Signataire des PRI, Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la pérennité des modèles économiques des entreprises.

Ainsi, les gérants sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des sociétés prévenant ou atténuant des risques.

A ce jour, la politique d'engagement actionnariale de Talence Gestion s'applique principalement aux fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France :

Talence Epargne Utile est le premier fonds créé et labélisé ISR dans l'univers des petites et moyennes entreprises françaises cotées, intégrant une analyse extra-financière réalisée en partenariat avec l'agence de notation extra financière Ethifinance.

En plus d'être labellisé ISR dès 2016, le fonds est qualifié d'Investissement Durable en respect des termes de l'article 8 du Règlement SFDR.

Talence Epargne Utile a également obtenu le label « Relance » fin octobre 2020. Ce label vise à soutenir le financement des PME et ETI françaises en identifiant les OPC qui contribuent activement à la relance de l'économie réelle. L'obtention du label « Relance », qui garantit aux épargnants d'être au plus près des entreprises françaises dans le contexte de la relance économique, reflète la contribution économique positive de Talence Epargne Utile.

Talence Epargne Utile adopte une approche « Best-in-universe » et affiche un taux de sélectivité de plus de 50% chaque année, par rapport à son univers d'investissement.

Ce processus mettant un filtre extra-financier en amont de l'analyse financière, on peut donc parler de « Gestion active ESG », avec la dimension ESG qui intervient en amont dans le processus de sélection, pour ensuite appliquer une dimension et une analyse financière.

Le haut niveau d'engagement actionnarial dont fait preuve la gestion se traduit par un dialogue constant avec les managements ou les responsables RH/RSE des émetteurs, le vote à la totalité des Assemblées générales, le suivi des controverses et le déclenchement d'une démarche d'engagement et/ou d'exclusion en cas de controverses graves.

Enfin, 12 indicateurs d'impact sont publiés chaque année sur les volets environnemental, social, de gouvernance et en lien avec les parties prenantes.

Au sein de Talence Gestion, les équipes ont la conviction qu'une entreprise (de petite et moyenne taille) transparente et responsable dispose d'un plus grand nombre d'atouts pour créer de la richesse à moyen/long terme.

La particularité de Talence Epargne Utile réside dans la recherche d'une dimension profitable pour l'ensemble des parties prenantes. En effet, la vocation d'« utilité » de Talence Epargne Utile est alignée sur celle de l'actionnaire, de l'entreprise financée et de ses salariés ainsi que de la société civile.

Cet objectif d'alignement des intérêts constitue selon Talence Gestion un pilier fort de sa vision de l'ISR.

La stratégie d'investissement de Talence Epargne Utile repose sur la conviction que sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques ESG présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs.

Talence Humpact Emploi France a été de son côté labellisé ISR en 2021 et est qualifié d'Investissement Durable, en respect des termes de l'article 9 du Règlement SFDR.

Ce fonds vise un objectif double de performance et d'investissement durable. Il cherche à délivrer une performance nette annualisée supérieure à l'indice CAC 40 ESG NR (dividendes nets réinvestis) en investissant dans des entreprises françaises (grandes et moyennes capitalisations), tout en cherchant à créer des emplois en France et favoriser les entreprises mettant en œuvre des politiques sociales vertueuses.

Cette sélection intègre, en amont de l'analyse financière traditionnelle, la prise en compte d'un « Score emploi » basé sur l'analyse par l'agence de notation extra financière Humpact de plus de 130 critères sociétaux et l'analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Avec une dimension sociale prédominante, Talence Humpact Emploi France s'inscrit dans une démarche proactive au service de l'emploi en France et favorise ainsi une politique sociale dynamique et favorable au tissu économique du pays. Depuis sa création, le 20 juillet 2020, et jusqu'au 30 septembre 2022, l'indice de référence de Talence Humpact Emploi France était le CAC All Tradable NR. Le changement d'indice opéré ensuite au profit du CAC ESG NR reflète la volonté affirmée de Talence Gestion de favoriser des investissements plus durables

et plus respectueux de l'environnement, avec un périmètre de référence composé d'entreprises affichant une plus faible empreinte carbone. L'équipe de gestion s'est engagée à obtenir une meilleure performance sur le volet Social (avec notamment une création d'emploi en France sur 3 ans supérieur à son indice de référence) ainsi que sur une plus faible intensité Carbone Scope 1 et 2 du fonds, au sein du volet Environnement. Ces engagements apparaissent cruciaux dans le cadre du Label ISR et de l'article 9 de la réglementation SFDR.

La politique d'engagement de Talence Gestion mise en œuvre pour Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France poursuit trois objectifs majeurs :

- évoquer régulièrement avec les sociétés cotées leurs principaux enjeux ESG, suivre leurs progrès en la matière et ainsi créer un climat favorable à un dialogue durable sur ces enjeux ;
- analyser les controverses (si le niveau de gravité le justifie, via un engagement de la société concernée) et s'assurer ainsi que les sociétés en portefeuille continuent de répondre aux exigences de Talence gestion en matière de performance extra-financière ;
- faire montre de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions que Talence Gestion juge préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques de futures controverses sur les valeurs détenues par ses OPC.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche d'engagement de Talence Gestion se traduit en trois champs d'actions visant à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement :

- un processus d'analyse et d'évaluation des stratégies mises en place (et le cas échéant, une procédure de traitement des controverses qui peuvent émailler la vie des sociétés cotées) ;
- un dialogue proactif avec les émetteurs ;
- la participation de Talence Gestion aux Assemblées générales des sociétés.

6.2 Politique de vote

Talence Gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle ait confiance dans leur gouvernance et qu'elle soit en accord avec les stratégies fixées par leurs dirigeants.

Pour la défense des actionnaires minoritaires que sont indirectement les porteurs de parts et les actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Principes de votes relatifs aux enjeux de développement durable :

Talence Gestion, en tant que promoteur des placements responsables et signataire des PRI, considère que l'exercice des droits de vote permet d'engager les entreprises vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de développement.

Ainsi elle s'attache à voter pour les résolutions qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique climat des entreprises cohérente, concertée et ambitieuse, à l'image de la pratique « Say on climate ».

Talence Gestion soutient l'initiative lancée par le Forum pour l'Investissement Responsable qui vise à inscrire des résolutions climatiques (stratégie climat et mise en œuvre de cette stratégie) à l'ordre du jour des Assemblées générales annuelles.

Pour les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre, Talence Gestion est favorable aux résolutions en matière de climat soumises chaque année au vote des actionnaires.

Par ailleurs, Talence Gestion est favorable à une intégration de critères précis et ambitieux liés à la performance environnementale (exemple : réduction de l'émission des gaz à effet de serre) et sociale (exemple : création d'emploi) dans la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Pour cela, l'entreprise doit s'appuyer sur les indicateurs clés de performance issue de sa stratégie de développement durable.

En termes de résolutions externes (émanant d'actionnaires minoritaires), Talence Gestion se donne la possibilité d'inscrire une résolution à l'ordre du jour d'une Assemblée générale avec d'autres sociétés de gestion ayant les mêmes objectifs environnementaux et sociaux.

Enfin, Talence Gestion est susceptible de voter pour une résolution proposée par des actionnaires minoritaires lorsque l'équipe de gestion apprécie la pertinence et le réalisme de la demande avec les enjeux sectoriels de la société.

En outre, Talence Gestion peut s'appuyer sur les avis de l'Association Française de la Gestion (AFG) portant sur les résolutions des Assemblées générales des sociétés du SBF 120.

Dans le cadre de son programme de veille, l'AFG publie les résolutions considérées comme contraires au Code de gouvernance d'entreprise.

L'équipe de gestion est ainsi amenée à suivre les recommandations de l'AFG.

Principes spécifiques au fonds Talence Epargne Utile auxquels Talence Gestion se réfère pour exercer ses droits de vote :

Dans le cadre de la réalisation de la notation des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des valeurs du fonds Talence Epargne Utile, Talence Gestion a choisi d'être assistée d'une société de recherche et d'analyse spécialisée dans le suivi et l'évaluation ESG des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), la société Ethifinance, agence d'analyse et de conseil extra-financiers.

Talence Gestion peut solliciter Ethifinance dans le cadre de son analyse extra-financière afin de juger au cas par cas les différentes résolutions et se réserve le droit de s'opposer à toute mesure permanente ou occasionnelle allant à l'encontre des enjeux ESG et du respect des parties prenantes.

L'équipe de gestion de Talence Epargne Utile oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matières :

- d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables ;
- sociales et de respect des parties prenantes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi ;
- de droits humains, garantissent et respectent les principes universels relatifs aux droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Principes spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France auxquels Talence Gestion se réfère pour exercer ses droits de vote :

Le fonds Talence Humpact Emploi France intègre une dimension sociale en amont du processus d'investissement traditionnel de Talence Gestion.

Ce fonds s'inscrit dans une démarche proactive au service de l'emploi en France en investissant prioritairement dans des entreprises favorisant une politique sociale dynamique et favorable au tissu économique du pays.

Comme pour Talence Epargne Utile, l'équipe de gestion de Talence Humpact Emploi France oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matières :

- sociales et de respect des parties prenantes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi ;
- d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables ;
- de droits humains, garantissent et respectent les principes universels relatifs aux droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Par ailleurs, l'équipe de gestion de Talence Humpact Emploi France attache une importance particulière aux résolutions relatives à la politique sociale des sociétés en portefeuille.

Les entreprises dans lesquelles le fonds est investi sont ainsi invitées à mettre en place une politique de répartition de la valeur (dispositifs de partage de la valeur tels que la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié) et une juste rémunération entre les dirigeants, les salariés et les actionnaires, alignée avec la performance de l'entreprise.

En termes de politique de diversité, l'équipe de gestion attache également une importance particulière à la composition du Conseil d'administration notamment sur les sujets de complémentarité et d'indépendance, en termes de proportion de femmes et de représentation des salariés et des salariés actionnaires.

Principes auxquels Talence Gestion se réfère pour exercer ses droits de vote pour l'ensemble de sa gamme d'OPC :

A priori, compte tenu de la connaissance de Talence Gestion et du suivi qu'elle réalise sur les sociétés présentes dans les portefeuilles de ses OPC, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée par Talence Gestion aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites « réglementées » ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des Commissaires aux comptes ;
- les enjeux du développement durable.

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants :

S'agissant du Conseil d'administration :

- transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement et le nombre de ses membres, et la durée des mandats de ceux-ci ;
- respect du seuil de membres indépendants en son sein ;
- approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou est difficilement accessible.

A titre informatif, Talence Gestion est attentive et vote en faveur de la représentation des salariés au Conseil d'administration et en faveur de l'actionnariat salarié.

Dix ans après la loi Copé-Zimmermann, Talence Gestion est également attentive au respect du quota de 40% de femmes dans les Conseils d'administration, étant convaincue des bénéfices d'une diversité dans cette instance.

Ainsi, pour les entreprises ne respectant pas encore ce seuil, Talence Gestion vote systématiquement pour la nomination de nouvelles femmes administratrices et contre la nomination de nouveaux administrateurs ou la réélection d'administrateurs hommes.

S'agissant de la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs :

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs doit faire l'objet de la meilleure transparence.

Les objectifs à atteindre et les modalités définies par le Conseil d'administration, de cette rémunération doivent être clairs et intelligibles pour l'actionnaire et également être déclarés chaque année dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La rémunération variable doit dépendre de l'évaluation d'indicateurs de performance définis au préalable, en lien avec la stratégie de l'entreprise (critères financiers et extra-financiers).

Enfin, Talence Gestion peut s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et la méthode de calcul appliquée.

S'agissant des opérations capitalistiques :

- toute forme d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité ;
- augmentation de capital en cas d'une Offre Publique d'Achat (OPA) et autres mesures anti-OPA.

Talence Gestion vote favorablement à toute forme d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou de certains mandataires sociaux de la société. En effet, Talence Gestion est particulièrement attachée aux dispositifs mis en place par les entreprises pour favoriser un partage élargi et juste de la valeur (en particulier au profit des salariés).

Pour la défense des actionnaires minoritaires que sont indirectement les porteurs de parts et actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Principes auxquels Talence Gestion entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

Périmètre de vote

La politique de vote de Talence Gestion respecte strictement les règles suivantes :

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises en portefeuille dès lors que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 0,50% du capital ou des droits de vote d'une société au 1er mars de l'exercice en cours et/ou que la ligne, tous OPC confondus, représente au moins 0,50% du total des actifs de la Gestion Collective au 1 er mars de l'exercice en cours.

Par ailleurs, les gérants des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France se sont engagés à voter à toutes les Assemblées générales des sociétés dont les actions sont présentes dans leurs portefeuilles respectifs.

Conflits d'intérêts

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêts est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par Talence Gestion et disponible sur son site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion qui s'applique à l'ensemble de ses collaborateurs permet également de pallier ou encadrer les éventuels risques de conflits d'intérêts.

Talence Gestion est une société de gestion indépendante, et ne détient pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles de ses OPC.

Elle exerce ainsi les droits de vote en toute indépendante dans l'intérêt exclusif des porteurs ou actionnaires des OPC qu'elle gère.

Le mode d'exercice des droits de vote

Talence Gestion privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire de l'OPC concerné le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux Assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement en votant par procuration.

Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion est, conformément à la réglementation, établi annuellement dans les quatre mois suivants la clôture de son exercice social.

Ce rapport est disponible sur le site internet de Talence Gestion dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- le nombre de sociétés dans lesquelles Talence Gestion a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- les cas dans lesquels elle a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa procédure « Politique de vote » ;
- les situations de conflits d'intérêts qu'elle a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

Talence Gestion tient à disposition de tout porteur de parts ou actionnaire de ses OPC qui en ferait la demande, l'information relative à son exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus globalement par les OPC qu'elle gère atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

7 Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques ESG (dont risques climat et biodiversité)

7.1 Prise en compte des critères ESG

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés par Talence Gestion à travers plusieurs éléments :

- le déploiement des processus ISR et d'intégration d'une notation extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui conduisent à la sélection des entreprises au sein des OPC en portefeuille sur la base de leurs performances ESG et de leurs démarches d'amélioration engagées ;
- la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial et d'influence à travers le vote aux Assemblées et le dialogue auprès des entreprises ;
- des indicateurs d'impacts déployés pour les OPC sous code de transparence AFG.

Talence Gestion est convaincue que la prise en compte des enjeux de développement durable (via l'évaluation des critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et en lien avec les parties prenantes), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une évaluation plus exhaustive des opportunités, car les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance sont des facteurs de performance à long-terme
- permet une évaluation plus exhaustive du niveau de risque, car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à moyen et long terme (anticipations des enjeux d'avenir comme la réglementation, résilience du modèle économique) ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à l'amélioration des pratiques des entreprises ;
- est essentielle pour une performance durable sur le long terme.

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques :

Talence Gestion veut être en mesure de proposer aux investisseurs des stratégies conciliant la recherche de rendement financier et la prise en compte du risque de durabilité.

Talence Gestion applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur :

7.2 Politiques d'exclusions

Politique d'exclusions normatives :

Talence Gestion qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs en infraction grave des conventions d'Ottawa et Oslo, des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Politique d'exclusions sectorielles :

Talence Gestion exclue de son univers d'investissement les entreprises identifiées comme productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et les sociétés liées à l'armement militaire controversé (fabrication ou commerce de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions, d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à uranium appauvri).

Une politique de gestion des risques de controverses

Une politique de gestion des risques de controverses a été formalisée pour nos fonds labellisés ISR en collaboration avec Ethifinance et Humpact.

L'équipe de Gestion Collective n'exclue pas systématiquement les entreprises sous controverses majeures et suit l'évolution des différents statuts de controverses sur un univers d'environ 100 émetteurs.

A partir de ce socle commun, Talence Gestion applique une politique de gestion des risques ESG qui se décline par la mise en place de filtres ISR en amont de la sélection liée à l'analyse financière traditionnelle pour les OPC labellisés ISR (décrit dans les Codes de Transparence respectifs) et d'un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG, en appui des partenaires de Talence Gestion, les agences de notation Ethifinance et Humpact.

Pour chaque niveau de controverses correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille (ceci est détaillé dans le rapport Politique et rapport d'engagement actionnarial de Talence Gestion).

Le processus d'analyse ESG de la société de gestion est évolutif, tout comme le sont les enjeux extra-financiers.

7.3 Scoring interne ESG : Méthode FED

En outre, l'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion produit une notation ESG sur près de 400 entreprises françaises et européennes.

Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir sont analysées et notées à travers la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi et d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers.

Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysés, fournisseurs de données ESG, etc.).

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes.

La pondération des thèmes analysés de la Méthode FED est la suivante :

- Social 30% ;
- Gouvernance 30% ;
- Environnement 25% ;
- Parties Prenantes 15%.

L'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ou qui pourraient entrer dans la sélection des gérants est réalisée une fois par an.

Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Il convient de noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Ethifinance, en particulier sur Talence Epargne Utile, et celle d'Humpact sur Talence Humpact Emploi France.

Il convient de noter qu'un certain nombre d'indicateurs sont déjà reportés sur les thématiques E, S et G pour les OPC ISR de Talence Gestion (cf. leurs reporting disponibles sur le site internet la société de gestion www.talencegestion.fr).

7.4 Analyse et évaluation ESG, Talence Epargne Utile

Dans le cadre de Talence Epargne Utile, les entreprises sont évaluées à travers un référentiel d'évaluation ESG-climat de plus de 150 critères répartis en différentes familles d'évaluation (Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes).

Il en résulte, pour chaque entreprise, une note sur 100 disponible pour la performance ESG globale mais aussi pour chaque famille et sous-famille d'évaluation.

Chaque année, le référentiel d'évaluation évolue pour prendre en compte le mieux possible l'évolution rapide des normes en matière de responsabilité sociale. Ces évolutions sont soumises à l'avis d'un comité scientifique, collège de parties prenantes de l'exercice de notation des SMIDs (gérants SMID, dirigeants de PME cotées, Commissaires aux comptes, spécialistes ESG, représentants de fédérations professionnelles, etc.), rassemblé deux fois par an. Enfin, la volatilité générée par les changements de référentiel est systématiquement contrôlée.

Les évaluations ESG sont utilisées de la façon suivante : toutes les entreprises de l'univers d'investissement sont soumises à une évaluation annuelle.

L'univers d'investissement est ensuite réduit par une approche « Best-in-universe ». Enfin, le portefeuille est analysé régulièrement sur son exposition à des controverses de nature ESG.

Les allégations identifiées sont qualifiées en fonction de leur degré de gravité, donnant lieu à une décision de désinvestissement ou d'engagement de l'entreprise concernée. Toute nouvelle entrée dans le portefeuille fait également l'objet d'une qualification préalable des controverses.

7.5 Analyse et évaluation ESG, Talence Humpact Emploi France

La Méthode est appelée FED pour « Financement des Entreprises Durables ».

L'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion conduit une campagne de notation extra-financière basée sur les données annuelles de près de 400 entreprises françaises et européennes.

Ainsi, les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement du fonds sont analysées et notées à travers la Méthode FED.

C'est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers.

Ce référentiel d'évaluation est appliqué au fonds Talence Humpact Emploi France, en plus du référentiel Humpact spécifiquement axé sur les politiques sociales.

Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement de chaque OPC labellisé ISR est contrôlée annuellement par le RCCI (contrôle du respect des exclusions, contrôle des notations et du suivi de celles-ci, contrôle des degrés de sélectivité portant sur les univers notés, contrôle de l'application des filtres sur les périmètres des valeurs éligibles, contrôle du re-balancement des portefeuilles des OPC, contrôle de la prise en compte des controverses...).

L'équipe de gestion de Talence Gestion échange régulièrement avec ses partenaires (EthiFinance et Humpact) sur les actualités extra-financières des émetteurs.

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'EthiFinance se réunit tous les mois.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les trimestres.

Ces Comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs.

Ils se prononcent notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

Par ailleurs, le Comité de Direction suit l'avancement du déploiement de l'ISR et de sa démarche méthodologique.

8 Démarche d'amélioration et mesures correctives

Talence Gestion a prévu à l'horizon 2023 :

- de continuer d'étendre la couverture ESG de ses encours sur l'ensemble du périmètre ;

- d'afficher plus de 50% des encours de la Gestion Collective éligible article 8 et 9 de la Réglementation SFDR (contre environ 10% à fin 2021) ;
- d'intégrer dans son processus de sélection d'OPC éligibles à ses OPC d'OPC et à ses mandats de gestion, l'obligation de privilégier entre les OPC, ceux respectant au minimum les critères définis à l'article 8 du règlement SFDR, dès lors qu'ils présentent les mêmes objectifs de gestion ;
- d'engager une étude avec le fournisseur de son OMS/PMS afin d'intégrer des critères ESG dans la transparence des actifs sous-jacents à ses OPC.

9 Egalité économique et professionnelle

Conformément aux dispositions de l'article 8 bis de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021, dite loi « Rixain », Talence Gestion s'est fixée en matière de représentation équilibrée femme/homme des objectifs basés sur une approche inclusive et non discriminante, en particulier parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

A fin 2021 et sur un effectif total de 37 collaborateurs, 13 collaborateurs de Talence Gestion étaient des femmes, représentant 27% de l'effectif.

Les femmes représentent 50% des mandataires sociaux de la société.

Sur 7 membres du Comité de Direction, 2 sont des femmes, représentant 28% du Comité.

Pour les exercices à venir, Talence Gestion cherche à favoriser la part des femmes au global et dans les instances de Direction.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée d'une dizaine gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

Disposant d'une notoriété importante auprès de chefs d'entreprise et de familles, Talence Gestion gère plus de 1,2 milliard d'euros d'encours à fin 2021.

Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Organismes de Placement Collectif présentés dans ce document

(« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données, passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données, futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Les OPC ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux OPC présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans les OPC de Talence Gestion doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à contact@talencegestion.fr. Les OPC présentés dans ce document sont de droit français, coordonnés et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.